

N°2024/052

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujours et la société « Locachars »

Titulaire : la société « Locachars »

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la prestation de location de plateaux et de char sur la thématique des Jeux Olympiques dans le cadre de l'organisation de la Fête Communale du 12 mai 2024.

**CONSIDÉRANT** les termes du contrat tels que proposés par la société « Locachars » sise 380 rue des Grèvieres, 60400 NOYON et ce pour un montant de 4 800 euros T.T.C,

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de confier à la société « Locachars » sise 380 rue des Grèvieres, 60400 NOYON et de contractualiser avec celle-ci pour la prestation de location de plateaux et de char sur la thématique des Jeux Olympiques dans le cadre de l'organisation de la Fête Communale du 12 mai 2024 et ce pour un montant de 4 800.00 euros T.T.C,

**ARTICLE 2 :** De financer la dépense fixée à 4 800.00 € TTC (quatre mille huit cent euros) sur les crédits du budget en cours;



**ARTICLE 3 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui concerne l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture  
168-2024-0374-0026-2024-552-03  
Date de télétransmission : 17/04/2024  
Date de réception préfecture : 17/04/2024

**ARTICLE 5 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée : - adressée au

- notifiée à la société « Locachars »

Fait à Vaujours, le 26 mars 2024



Le Maire,

*Dominique Bailly*  
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire  
compte tenu de l'affichage  
le  
et le dépôt en Préfecture  
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY  
Vice président Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
[contact@ville-vaujours.fr](mailto:contact@ville-vaujours.fr) / [www.vaujours.fr](http://www.vaujours.fr)



380 rue des Grévieres  
60400 Noyon  
Tél. : 03 44 09 73 78  
Portable :  
TVA intra :fr134091044520019  
Mail :  
Site : [www.locachars.fr](http://www.locachars.fr)

Siret /40910445200019 Ape 7002z

**Mairie de Vaujours**  
20 rue Alexandre Boucher  
93410 Vaujours  
01 48 61 96 75  
[q.miraih@villevaujours.fr](mailto:q.miraih@villevaujours.fr)  
tél 0682512958

**Contrat de location**

Suite à votre demande pour votre fête du dimanche 12/05/2024 à Vaujours 93410  
Attention ceci n'est pas une réservation, me tél avant de signer afin de savoir si la date et les chars sont toujours libres

**Exemples de prix compris transport, aller-retour**

Location de plateau de 4 x 2 m avec barrières de 70 cm de haut	500€ pièce
Comme l'année passée	
Transport pour 6 plateaux (aller + retour)	450€
Soit un total pour 6 plateaux ttc	3450€
char sur les JO long 6 m	1350€
Soit un total de	4800€
Livraison des plateaux si possible au plus tôt le 29/04 sans augmentation de prix	
Le char des JO le jour même	
Vous pouvez m'appeler pour plus de précisions	
La traction sur place des plateaux vides n'est pas comprise	

Sauf cas de force majeure. Ci-dessous les conditions pour la location de chars  
Le prix ci-dessus comprend : la livraison sur place, le montage sur la remorque fourni avec le char, la livraison les jours précédents et retour les jours suivant dans le cas d'impossibilités de livrer le jour même.  
Le stockage des chars est à votre charge  
Les chars peuvent être tirés par des véhicules équipés d'une boule de 50.  
Les conditions ci dessus peuvent être modifiées suivant votre choix et nos possibilités.  
En cas de panne, accident, ou empêchement quelconque, seul les chars qui seront sur place seront facturés sans pour autant prétendre de dommages et intérêts pour les autres.  
Vous devez prendre toutes les assurances relatives aux dommages pouvant intervenir du fait du char, notamment les dommages aux biens et aux personnes .Les frais de Sacem en cas de musiques sur les chars seront à votre charge. En cas de détériorations ou de vol de tout ou partie des chars ceux ci seront à votre charge.  
Les décors de chars sont en peintures ou autres tels que sur les photos et pourront être modifiés par nous pour améliorer ceux ci..

Les prix ci dessus sont pour le premier défilé (matin, après midi ou soir) si vous faites un deuxième défilé le même jour dans la même ville celui ci sera facturé par chars

Les prix sont pour l'année 2024 et pour la ville désignée ci dessus

Me renvoyer un exemplaire rempli et signé avec la mention (lu et approuvé bon pour accord)

Accompagné d'un acompte de 30 % à l'ordre de M. sauf si le règlement est effectué par le trésor public.

Votre N° de tél. : ..... + Portable si possible ... ..La date du défilé ? L'heure de départ du défilé ... ??????..... le lieu de départ

Votre signature, suivit de la mention lu et approuvé, bon pour accord



**Le Maire**  
  
**Dominique BAILLY**  
Vice-président de Grand Paris Grand Est

